

Compte rendu de la réunion du Comité consultatif de quartier :
 « **La Seigneurie, le Haras du Coq, le Marais** » du vendredi 29/10/2010
Questions diverses

Animation : Michel MADELEINE, Sylvine CROS, Jean-Pierre BONNINGUE, Laurent DE ANGELIS

Monsieur MADELEINE aborde le point 6 de l'ordre du jour : **Questions diverses du quartier.**

1) Rue de la Seigneurie, entre le rond point de Coye et la rue du vieux Château,

Question : Lors de forts orages, l'eau ne s'évacue pas, la route se charge à un niveau tel que la circulation devient difficile et que des inondations sont à craindre. Comment remédier à cette situation ?

Réponse : Nous regardons de suite ce problème avec Monsieur Lhermite, mais il faut noter que la situation a été amplifiée par le revêtement devenu étanche du parking du centre d'affaires, malgré la pose d'un bac de récupération avec filtrage d'hydrocarbures. Antérieurement aux travaux le sol naturel absorbait une grande partie des eaux pluviales. Il semblerait que le phénomène soit également amplifié par le ruissellement des EP venant du rond point de Coye, à vérifier.

2) Pistes cyclables,

Question : Il est toujours très délicat de sortir à pied ou en voiture lorsque la piste passe devant chez soi « sur les trottoirs » que peut-on faire ?

Réponse : Nous ne sommes pas à l'origine de cette implantation, comme vous le savez elles ont été réalisées par la CCAC et comme vous nous avons trouvé étrange de faire partager les trottoirs aux piétons, aux voitures d'enfants et aux vélos. Les nouvelles pistes créées seront aménagées avec plus de discernement.

Question : Est-il possible de prévoir une piste sur la future coulée verte ?

Réponse : La CCAC nous interroge en ce moment sur la possibilité de créer de nouvelles pistes, nous prenons donc en compte votre demande.

3) Boîte postale de dépôt

Question : Peut-on enfin espérer obtenir une boîte postale en face de chez ROADY ?

Réponse : Demande en cours auprès de la Poste.

4) Nuisances sonores pour les travaux extérieurs

Question : Nous devons respecter des horaires dans l'utilisation des appareils électriques ou à moteur thermique et nous le faisons. Par contre les entreprises qui entretiennent les espaces verts pour le compte de la commune ne les respectent pas toujours. Que pouvez-vous faire ?

Réponse : Le service technique va rapidement intervenir auprès de ces entreprises pour leur faire respecter les horaires en vigueur sur notre commune.

Dans les futurs contrats nous incorporerons une clause afin que soient respectées ces contraintes.

5) Occupation anormale des berges

Question : Pourquoi un riverain du ru St Martin s'est approprié la berge ?

Réponse : Nous prenons note et allons vérifier .Si aucune autorisation n'a été donnée nous ferons le nécessaire pour rendre cette berge accessible à tous.

6) Terrain de la Grande Seigneurie (situé entre la rue du vieux château les jardins familiaux et les tennis)

Question : Est-il possible de faire nettoyer ce terrain qui est une plaie au milieu de notre ville ?

Réponse : Depuis 2 ans il est interdit de déposer des gravois sur ce terrain, les seuls dépôts autorisés pour le moment sont les déchets verts de la commune.

Nous sommes en train de mettre en place une procédure pour le nettoyage de cet espace.

Pour information : Nous autorisons les entreprises qui travaillent pour la ville à déposer temporairement les matériaux nécessaires à leurs travaux, et tout dépôt doit disparaître à la fin de chaque chantier.

7) Les rivières

Question : Êtes vous au courant des puisages et vidanges sauvages dans les rivières ?

Réponse : Oui, et cela nous préoccupe au plus haut point car nous devons améliorer la qualité des eaux. Ce sont surtout les vidanges qui nous posent problème.

Nous avons demandé au SITRARIVE de nous aider pour informer les riverains de nos 3 rivières qu'il fallait bannir tous rejets.

8) La vitesse route de la seigneurie

Constat : Malgré le stop (plus ou moins bien respecté) et le ralentisseur, les vitesses sont toujours excessives !

9) Information pour la Police Municipale : Des jeunes se rassemblent le soir très tard près du pont qui mène aux jardins familiaux. Mme CARLUCCI présente en prend note.

10) Pour la Charte : plusieurs hypothèses ont été évoquées sur les réunions de travail ainsi que sur la durée du mandat.(voir chapitre V de la partie commune)

Tous ces points seront mis à l'ordre du jour de la réunion du 30 novembre et débattus avec l'ensemble des élus de quartier. Puis en conseil municipal.

11) **Pont Impasse de l'Abreuvoir**

Question du 30/11 : Nous avons demandé à plusieurs reprises la possibilité de mettre en place un pont impasse de l'Abreuvoir afin de faciliter le passage ente cette voie et le terrain de la Grande Seigneurie.

Réponse : Il n'est pas prévu de pont avant 5 ou 6 ans au bout de cette impasse pour plusieurs raisons :

- Il n'est pas possible aujourd'hui de traverser le terrain de la Grande Seigneurie qui n'est ni nettoyé, ni aménagé.
- De plus il faut savoir que la canalisation principale d'eaux usées qui rejoint la station d'épuration est située sous cette impasse et comme vous le savez, les futurs travaux d'assainissement qui sont envisagés nous obligerons très certainement à intervenir sur celle-ci.

Il n'est donc pas raisonnable, aujourd'hui d'envisager une telle dépense.

Par contre il est prévu au bout du chemin des vaches, un pont en bois (type Parc du Château) qui sera sur le parcours de la coulée verte.

Rédacteur : Michel MADELEINE

Fin de la réunion : 22heures

Compte rendu modifié et validé lors de la réunion du **30 novembre 2010**

NB : Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les élus du comité consultatif de votre quartier